



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dossier médical personnel

Question écrite n° 72300

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en place du dossier médical personnalisé. Concrètement, la mise en place de ce dossier va poser des difficultés pratiques d'application. En effet, si un certain nombre de médecins est informatisé, la plupart d'entre eux fonctionnent encore uniquement avec des dossiers « papiers », rendant difficile et laborieuse la transcription desdits dossiers par voie informatique. Il serait donc opportun d'envisager de mettre gracieusement à la disposition des médecins qui en feraient la demande une personne chargée d'informatiser les dossiers « papiers », et ce afin que la mise en place du dossier médical personnalisé soit effective au plus vite. Il lui serait agréable de connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72300

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7781